

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Fixation du prix de cession de la Zone d'Activités Commerciales (ZAC) de La Coussonnière sur la commune de Brassac-les-Mines

Annexes : calcul du prix de revient et prix de cession des terrains ZA de La Coussonnière / plan de composition de la zone

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BESSEYRE Fabien

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 91

- Titulaires : 84

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 18

Absents excusés : 11

Votants : 109

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	
	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELISSIER Patrick
	FOUCAULT Marie-Françoise	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BCEUF Nicole	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine		
BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
SERMAGE André (S)	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	THALAUD François
	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	BEAU-MALLET Catherine (S)	THEVENET Emilie
COSTE Yves		TINET Georges
COSTON David	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge		VEZON Christophe
DABERT Jean-Claude	MASSARDIER Marie-Laure	
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
	GUERET Gilles (S)	
DESVIGNES Jean		
DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (18) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; METEIGNIER Stéphane à GUERET Gilles (S) ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (11) ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le projet de la zone d'activités commerciales dite « La Coussonnière », située sur la commune de Brassac-les-Mines, était initialement porté par la commune de Brassac-les-Mines, en lien avec le groupe IMMO MOUSQUETAIRES, pour l'enseigne BRICOMARCHE, en tant que porteur de projet principal.

D'une surface d'environ 5 hectares, la zone commerciale se présente en 4 lots principaux selon le plan de composition joint en annexe et divisibles selon les projets à intervenir, pour une surface totale commercialisable de 45 020 m² environ.

Les missions d'études et de travaux avaient été commandées par la commune de Brassac-les-Mines au cabinet GEOVAL au cours de l'année 2019.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire de la communauté d'agglomération en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, et conformément à la délibération n° 2020/05/35-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020, le budget primitif et le budget annexe ont été créés, le permis d'aménager (réalisé par le cabinet Géoval et en cours de finalisation) a été signé par Monsieur le Président et le transfert des marchés est en cours.

Aussi, l'emprise foncière de ladite zone, propriété actuelle de la Commune, est en cours de cession à l'Agglo Pays d'Issoire.

Après avoir défini la solution technique pour l'accès à la zone d'activités, desservie par un rond-point, il s'agit aujourd'hui de valider le prix de cession des terrains commercialisables à 21.50 € HT le m², calculé selon les éléments financiers joints en annexe.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n° 2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU la délibération n° 2020/04/29-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant création du budget annexe de lotissement de la « ZA de la Coussonnière » et assujettissant celui-ci à la taxe sur la valeur ajoutée ;
VU la délibération n° 2020/05/35-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 relatif à : « ZA de la Coussonnière : vote du budget primitif 2020 et autorisation au Président de signer le permis d'aménager » ;
VU les éléments financiers ci-annexés ;
VU le plan de composition de la zone d'activités commerciales ci-annexé ;
CONSIDÉRANT que l'état d'avancement du projet de la zone d'activités « La Coussonnière » a été présenté aux Commissions économie et industrie de l'Agglo Pays d'Issoire en date des 1^{er} octobre et 16 décembre 2020 et le 4 mars 2021 ;
CONSIDÉRANT l'actualisation des éléments financiers par le cabinet GEOVAL transmis en date du 10 mars 2021 permettant ainsi de déterminer un prix de revient de la zone d'activités ;
CONSIDÉRANT la nécessité de valider le prix de cession des terrains au vu des éléments financiers joints en annexe, afin de lancer la commercialisation des lots, dont notamment le lot n° 2 à l'enseigne BRICOMARCHE, porteur de projet principal de la zone d'activités commerciales depuis sa création ;
CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 109

- Pour : 108
- Contre : 0
- Abstentions : 1 (RAVEL Pierre)

- De valider le prix de cession des terrains commercialisables de la zone d'activités commerciales « La Coussonnière » située sur la commune de Brassac-les-Mines, pour un montant de 21,50 € HT le m² selon les éléments financiers joints en annexe ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021

Délibération n° 2021/03/20-ECO

Conseil communautaire 2021/03 du jeudi 8 avril 2021

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20210408-DEL202103_20-DE